



Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement

Service Central de Législation
5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

Luxembourg, le 5 janvier 2021

Concerne : Question parlementaire n°3332 du 17 décembre 2020 de Madame la Députée Lydia
MUTSCH

Monsieur le Ministre,

Pour faire suite à votre courrier du 17 décembre 2020 relatif à l'objet sous rubrique, j'ai l'honneur de vous informer que la question soulevée par Madame la Députée Lydia MUTSCH ne relève pas de la compétence du ministre de la Digitalisation.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations les meilleures.

Pour le Ministre délégué à la Digitalisation

Gaston SCHMIT
Premier Conseiller de Gouvernement